



Orange SA
Monsieur Stéphane Richard
PDG du Groupe Orange
78 rue Olivier de serres
75015 Paris

Montreuil, le 6 décembre 2018

Objet : Préavis de grève pour la journée du vendredi 14 décembre 2018

Monsieur le Président Directeur Général,

Notre Fédération dépose un préavis de grève de 24h, pour la journée du 14 décembre 2018, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels d'Orange quels que soient leurs statuts.

La situation des salariés n'a de cesse de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions d'emplois. Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés du Groupe Orange et des entreprises sous-traitantes.

Le 14 décembre la Commission Nationale de la Négociation Collective du 14 décembre sur le Smic et les minima de branches se réunit. Pour la CGT cela doit être l'occasion d'annoncer une augmentation significative du Smic pour le porter à 1800 euros brut, la revalorisation des minima sociaux et des pensions. Et que cette mesure soit reprise dans toutes les entreprises.

Cette journée de mobilisation et d'action sera l'occasion pour le personnel d'Orange d'exiger :

- **L'augmentation immédiate des salaires et la mise en place du 13^{ème} mois**
- **Une réelle reconnaissance des qualifications**
- **Une politique d'emploi ambitieuse avec :**
 - Des recrutements nécessaires par territoire afin de garantir la réponse aux besoins des usagers, permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail,
 - L'embauche des apprentis, CDD, intérimaires... qui en font la demande,
 - La ré-internalisation des activités et des salariés de la sous-traitance.
- **L'amélioration des conditions de travail notamment par l'utilisation des gains de productivité afin de réduire le temps de travail à 32h et ainsi améliorer les conditions de travail.**
- **Une stratégie d'investissement productif au service du droit à la communication.**
- **De nouveaux droits du travail dans l'entreprise :**
 - La mise en place de droits nouveaux d'intervention des salariés dans les choix stratégiques de l'entreprise,
 - Un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Cédric Carvalho
DSC Orange